

BUREAU DU 21 SEPTEMBRE 2022

à Carentan-les-Marais (*Saint-Côme-du-Mont*)

Secrétaire de séance : Anne HÉBERT

DÉLIBÉRATION

B 2022/14 Institution et vie politique – Désignation de représentants – Désignation d'un(e) suppléant(e) à la présidente du Parc pour le projet de reconversion de la tourbière de Sèves

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 21 septembre 2022 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 14 septembre 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Pascal MARIE, Florence MAZIER, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Benôît FIDELIN, Françoise LEROSSIGNOL, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Valérie LAISNEY, Malika CHERRIERE (*démissionnaire*)

Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Hervé MARIE

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Pour les communes

Gérard TAPIN (Marchésieux)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Nicolas FILLLOL, Joëlle RIMBERT

Soit un quorum de 15 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2022/14 Institution et vie politique – Désignation de représentants – Désignation d'un(e) suppléant(e) à la présidente du Parc pour le projet de reconversion de la tourbière de Sèves

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 et suivants,
Vu la délibération du Comité Syndical CS 2021/73, du 25 mai 2021, valant modification des statuts du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, en date du 18 septembre 2021, procédant au renouvellement partiel des membres du Comité Syndical, suite aux élections régionales et départementales 2021,
Vu la délibération du Comité Syndical CS 2021/86, du 18 septembre 2021, validant les élections des membres du Comité Syndical, du Bureau, des Vice-présidents et de la Présidente du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

La Présidente rappelle à l'assemblée que le Parc a été désigné par Monsieur le Préfet de la Manche pour piloter le projet de reconversion de la tourbière de Sèves, dans la perspective de l'arrêt des pompages, en Décembre 2026.
Dans ce cadre, un comité de pilotage et un comité opérationnel sont installés, que le Parc animera.
Pour suppléer la Présidente, il est proposé de désigner un(e) élu(e) qui la représentera, si besoin.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** Pascal MARIE suppléant à la Présidente du Parc pour la mission de pilotage du projet de reconversion de la tourbière de Sèves.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 6 octobre 2022

Françoise LEROSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr